

Lubrifiant hydraulique sans zinc catégorie HV adapté pour les industries agro-alimentaires.

PERFORMANCES

Spécifications :

NSF H1 :

Catégorie H1- N° d'enregistrement : 125719 (Grade 32)

Catégorie H1- N° d'enregistrement : 143259 (Grade 46)

Catégorie H1- N° d'enregistrement : 143260 (Grade 68)

AVANTAGES

Lubrifiants à indice de viscosité élevé possédant de bonnes propriétés anti-oxydantes, anti-corrosion, anti-mousse et anti-usure.

Ils sont sans action sur les joints en élastomères résistant aux hydrocarbures.

Les HYDRAL HV ont été spécialement élaborés pour répondre aux exigences de la lubrification des machines fonctionnant dans des conditions sévères. Ils sont préconisés pour les circuits hydrauliques soumis à de fortes contraintes de température et pressions.

UTILISATIONS

- Commandes hydrauliques : norme NF 48-602, type HV.
- Commandes hydrauliques soumises à des conditions sévères de service.
- Matériels agricoles : pelles, tracteurs et engins pour les vendanges et la transformation du raisin ou du grain.
- Graissage des mécanismes en contact fortuit avec les produits alimentaires.
- Mouvements et articulations.

Caractéristiques	Unités	Méthodes	Valeurs		
			32	46	68
Masse volumique à 15°C	kg/m ³	NF T 60-101	854	857	859
Point d'éclair V.O.	°C	NF T 60-118	>180	>200	>200
Point d'écoulement	°C	NF T 60-105	-11	-10	-10
Viscosité cinématique à 40°C	mm ² /s	NF T 60-100	33,9	44,6	65,9
Viscosité cinématique à 100°C	mm ² /s	NF T 60-100	6,4	7,8	10,3
Indice de viscosité	-	NF T 60-136	143	145	143

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Ref. documentaire : VIII-98-1503

Date d'édition : 11/10/2017